



CONCOURS PHOTO ENFANTS 2022

REGLEMENT du CONCOURS

ORGANISATION :

L'office municipal de la culture, en partenariat avec le centre social Le Kiosque et l'APE, organise un concours photos

THEME catégorie 6/10 ans : **Thème « l'arbre »**

THEME catégorie 11/15 ans : **Thème « l'eau »**

-

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Ce concours est réservé aux jeunes de 6 à 15 ans domiciliés sur la commune ou membre d'associations de st Julien les Rosiers

Le droit d'inscription est de 3€.

L'inscription doit se faire avec l'accord du/des titulaires de l'autorité parentale.

Les participants s'inscriront dans l'une des 2 catégories :

Enfants de 6 à 10 ans

Adolescents de 11 à 15 ans

MODALITES DE PARTICIPATION :

La participation à ce concours se fera uniquement par voie électronique.

Un espace dédié sera à la disposition des participants au Kiosque

Les photos (3 au maximum) seront à envoyer à l'adresse suivante : **Concours.mairie.sjlr@gmail.com**

Le choix couleur ou noir et blanc est laissé à chaque participant

Les photos doivent avoir été prises durant la période d'ouverture du concours

Les photos devront être au format JPEG

En objet du message : concours photo

En pièce jointe : les photos numérotées

Dans le message : prénom, nom, date de naissance, titre de la ou des photo(s)

CALENDRIER :

Ouverture du concours et envoi des photos du **19 février au 6 mars 2022**

Remise des prix le **vendredi 25 mars** à l'**ouverture du salon Fortun'Art** où les photos seront exposées

JURY :

Le jury sera composé de :

Un.e représentant.e de l'OMC

Un.e représentant.e du Kiosque

Un.e représentant.e de l'APE

Un.e photographe

PRIX :

Bons d'achat culture dans les magasins suivants : **Alès BD, La maison de la Musique, Sauramps Alès, La Bouquinerie, FNAC**

Catégorie 6/10 ans

1^{er} prix : Bon d'achat 80€

2^{ème} prix : bon d'achat 60€

3^{ème} prix : bon d'achat 40€

Catégorie 11/15 ans

1^{er} prix : Bon d'achat 80€

2^{ème} prix : bon d'achat 60€

3^{ème} prix : bon d'achat 40€

Tous les participants recevront une récompense

GESTION DES DROITS D'AUTEUR ET RESPONSABILITE :

Chaque participant garantit être l'auteur des photographies qu'il a envoyé

Dans le respect du droit à l'image, aucune personne mineure ou majeure ne sera identifiable sur les photos (possibilité d'apparaître de dos , de profil perdu ou au visage non apparent)

Chaque participant autorise l'Office Municipal de la Culture à stocker et diffuser les photos envoyées.

Dans le cas contraire il.elle devra faire mention de son refus (annexe1-autorisation d'exploitation des photographies)

La participation au concours vaut acceptation totale du présent règlement et des modalités de déroulement du concours

